



## ┌ CFVU DU 13.05.2022 ┐

PARTIE – ADOPTIONS

### **09/ DEMANDE DE DEROGATION DES EXAMENS DE RATTRAPAGE DES M2 MEEF LETTRES**

09.01 – Demande de dérogation des examens de rattrapage des M2 MEEF lettres

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>



## CFVU du 13 mai 2022

### **UFR LESLA : Demande de dérogation des examens de rattrapage des M2 MEEF Lettres modernes et classiques**

Le calendrier universitaire 2021-2022 approuvé en CFVU du 5 mars 2021 et validé en CA du 12 mars 2021 fixe :

- Les examens terminaux semestres impairs session 2 du 20 juin 2022 au 25 juin 2022
- Les examens terminaux semestres pairs session 2 du 27 juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Les dates retenues pour les épreuves d'admission du CAPES de Lettres sont prévues du 10 juin 2022 au 30 juin 2022.

En raison du chevauchement du calendrier des épreuves de seconde session avec les dates retenues pour les épreuves d'admission du CAPES, il est impossible de maintenir le calendrier universitaire initial pour les examens du Master 2 MEEF visé.

Pour cette raison, l'UFR LESLA sollicite à titre exceptionnel une demande de dérogation afin d'organiser les rattrapages relatifs au **Master 2 MEEF Lettres modernes et classiques** du 3 au 9 juin 2022 inclus.